

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

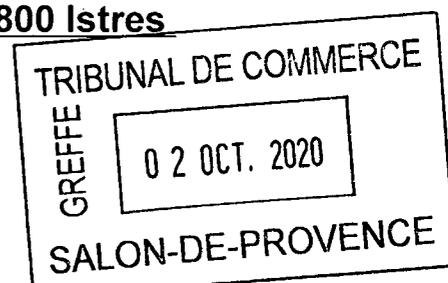
Numéro de gestion : 2019 B 00862

Numéro SIREN : 853 209 187

Nom ou dénomination : HEROLD INVEST HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2020 sous le numéro de dépôt 3902

HEROLD INVEST HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros
Siège social : 17, Avenue du Tubé – 13800 Istres
RCS Istres 853209187



**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGIES PAR L'ARTICLE
L 223-19 DU NOUVEAU CODE DU COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2020**

Assemblée générale du 24 Septembre 2020

Les conventions et opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et un associé, s'analysent comme suit :

1 : Rémunérations au titre d'un mandat :

Monsieur Gaylor HEROLD n'a perçu au titre de l'exercice écoulé , aucun appointement.

2 : Opérations réalisées par des sociétés où un des associés est gérant :

Diverses prestations administratives ont été facturées aux filiales :

- EN COMMUNICATION : 28800 euros HT
- VEPS : 7200 euros HT

Prestations administratives dont Mr Gaylor est actionnaire :

- SCI CLEA : 600 euros

La Présidence

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'La Présidence'.

HEROLD INVEST HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros
Siège social : 17, Avenue du Tubé – 13800 Istres
RCS Istres 853209187

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE DU 24 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 24 septembre,
A dix neuf heures,

Les associés de la société HEROLD INVEST HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 154000 euros, divisé en 35 actions de 4400 euros chacune, entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gaylor HEROLD, en sa qualité de Président.

L'associé unique est Monsieur Gaylor HEROLD représentant 35 actions sur les 35 actions ayant le droit de vote, la séance peut-être ouverte.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L,223-19 du Code du commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

GH

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée, des rapports.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Ils prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard du bénéfice fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 41831 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41831 euros
Réserve légale	15400 euros
Autres Réserves	6431 euros
Dividendes	20000 euros

Solde	0 euros

L'Assemblée Générale prend acte que, suite à l'affectation du bénéfice, le montant des capitaux propres est de 175 831 euros.

Les dividendes bruts sont de 20000 euros.

Les prélèvements sociaux de 6000 euros seront versés par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées par l'article L223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GM

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la non rémunération du Président ;
Pour l'exercice avenir, aucun appointement du Président n'est prévu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

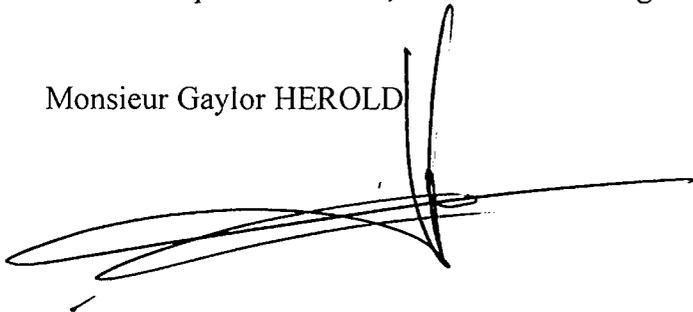
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Gaylor HEROLD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Exercice ouvert le : 01/08/2019		Régime "simplifié d'imposition" <input type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 30/06/2020		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input checked="" type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SASU HEROLD INVEST HOLDING 17 AV DU TUBE 13800 ISTRES					
N° Siret		85320918700014			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		<u>société prise de participations</u>		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne 5 669	
				XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %			
		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values					
PVLVT imposables au taux de 15%					
PVLVT imposables à 19 %		Autres plus-values imposables à 19 %		Plus-values à LT imposables à 0% (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).					
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terr. entr.	
Ent. nouv. art. 44 septies		Pôle de compétitivité		Zone franche d'activité	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdécies	
				BUD.art. 44 sexdécies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				CEGID	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : <input type="checkbox"/> FIDUCIAL SALON-DE-PROVENCE					
Téléphone : 04.90.53.25.93 ESPACE MILLENIUM ROUTE DE PELISSANNE					
13300 SALON-DE-PROVENCE					
- du conseil * : <input type="checkbox"/>					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA <input type="text"/>		Viseur conventionné <input type="text"/>	
		A ISTRES		le 22/07/2020	
Nom du déclarant : M HEROLD GAYLOR					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2020

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Durée ex. en nombre de mois* 11	
Adresse de l'entreprise : 17 AV DU TUBE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 85320918700014		13800 ISTRES	
		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 30/06/2020	
		31/07/2019	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Reverts : (1) Dont droit au bail			CP
(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :			
Clause de rés. de prop. :*			(3) Part à + d'un an
Immobilisations :		Stocks :	Créances
			CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 154 000)	DA	154 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 831	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	195 831	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	342 027	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	41 489	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 770	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 086	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	395 371	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	591 203	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	101 578		
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	36 600	FH		FI	36 600		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	36 600	FK		FL	36 600		
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 262		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	38 865		
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 388		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX			
	Salaires et traitements*					FY	20 048		
	Charges sociales (10)					FZ	4 671		
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	59		
	Dotations d'exploitation : - dotations aux provisions					GB			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	45 165			
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-6 300		
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ	50 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	50 000			
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 868		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	1 868			
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	48 132		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 831		

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	88 865	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	47 034	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	41 831	
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	2 262	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6			
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	
Terrains				KG		KH	
C	Cons truc	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KN	
R	Installations générales, agencements et aménagements des		Dont Composant	M2		KP	
						KQ	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3		KS	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagements div*				KV	
		- Matériel de transport*				KY	
L	Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	
		- Emballages récupérables et divers*				LH	
E	Avances et acomptes					LK	
TOTAL III				LN		LO	
F	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	
I	Autres participations					8U	
N	Autres titres immobilisés					1P	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	
TOTAL IV				LQ		LR	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG		OH	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste 1		Réalisation légale ou éval en équivalent	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise en équivalence 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	
Terrains				LX		LY	
C	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB	
		- Sur sol d'autrui		MD		ME	
R	Installations générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	
				MJ		MK	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MM		MN	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MP		MQ	
		- Matériel de transport		MS		MT	
L	Immob. corporelles en cours	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MV		MW	
		- Emballages récupérables et div		MZ		NA	
E	Avances et acomptes		MY		NE		
TOTAL III				NG		NH	
F	Participations évaluées (mise en équ.)			OU		M7	
I	Autres participations			OX		0Y	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C	
	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	
TOTAL IV				NJ		NK	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OK		OL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/06/2020	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING				Néant	<input checked="" type="checkbox"/>	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	2	3	4	5	6	
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice				-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise		SASU HEROLD INVEST HOLDING						Néant	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort au début de l'ex		Augmentations dotations de l'ex		Diminutions amort affectés aux effets sortis de l'actif reprises		Montant des amort à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immob incorp. TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC	
Autres Installations générales, agencements et aménagements divers		QD		QE	59	QF		QG	59
immob. - Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
corp Matériel de bureau et informatique mobilier		QL		QM		QN		QO	
- Emballages récup. et div		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	59	QW		QX	59
TOTAL GENERAL (I + II + III)		0N		0P	59	0Q		0R	59
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob incorp TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
N Inst gales agenc	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Instal techn matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
C Matériel agencement & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
O Mat. de transp	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
R Mat. bur & info-mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
P Emb. récup. div	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO		
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2020

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		UE	UF	
- d'exploitation		UG	UH	
- financières		UJ	UK	
- exceptionnelles				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise :		SASU HEROLD INVEST HOLDING				Néant		*
CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an		
		1		2		3		
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	7 320		7 320			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	VM						
	Impôts sur les bénéfices	VM						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	419		419			
	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN						
	Divers	VP	433		433			
	Groupes et associés (2)	VC	50 000		50 000			
	Débiteurs divers (dt créances rel à op pens. de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX	VT	58 172	VU	58 172	VV		
R E N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						
CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans
		1		2		3		4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG						
	à 1 maximum à l'origine	VH	342 027		48 234	293 793		
	à + de 1 an à l'origine	VH						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 770		1 770			
	Personnel et comptes rattachés	8C	5 426		5 426			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 571		2 571			
	Etat et autres collectivités publiques	8E						
	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 089		2 089			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupes et associés (2)	VI	41 489		41 489			
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér de pension de titr	8K						
	Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2						
	Produits constatés d'avance	8L						
	TOTAUX	VY	395 371	VZ	101 578	293 793		
R E N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	346 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	3 973					
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant		Exercice N, clos le : 30/06/2020					
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés				WA	41 831				
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		WE					
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF		WG					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		RB					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI		XX					
Amendes et pénalités		WJ		XZ					
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI				XY					
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL		L7					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)				I8					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%				ZN					
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme				WN					
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		Intérêts exorbitants (art. 39-1-3 et 212)		SU					
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art		SX					
		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW					
		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage				Y3					
TOTAL I				WR	41 831				
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WT					
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)				WU					
Régimes imposition	Plus-values nettes	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR)*		WV					
		- imposées aux taux de 0%		WH					
		- imposées aux taux de 19%		WP					
particuliers et impos.	à long terme	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW					
		- imputées sur déficits antérieurs		XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19%				I6					
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales. Produit net des act* et parts d'intérêts :					2 500				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)				ZX					
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer				ZY					
Mesures Majoration d'amortissement *				XD					
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE	L6		Sociétés d'investissement s immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	0V		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44)	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS					
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dégagee par le report en arriere du déf. (IS)		ZI			
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)					
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)					
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)							
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2					
TOTAL II				XH	47 500				
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI					
des déficits reportables :		déficit (II moins I)		XJ	5 669				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL					
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL					
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)				XN	5 669				

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		5 669
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		5 669
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant <input type="checkbox"/>	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	
Prélèvements sur les réserves		0E	
TOTAL I		0F	
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YQ	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YR YS	
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	YT
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8
	- Personnel extérieur de l'entreprise	XQ	1 404
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YU	12 475
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	SS	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	YV	6 508
Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ES	
		ZJ	20 388
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	ZS	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	YW	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		9Z
		YX	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	7 320
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	3 689
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2019)*	OB	16 671
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%
NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP	
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR	1
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH	
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	
			PV à 15%
			PV à 19%
	Groupe : résultat d'ens.	JK	
			PV à 15%
			PV à 19%
		JM	
		JN	
		JP	
			PV à 0% (1 Imputation)
			PV à 0% (1 Imputation)
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH	
			N°SIRET de la société mère
		JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2020

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING						Néant		X	
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE									
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %		
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)		
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+			
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-			
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+		+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)									
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C		

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant		X		*							
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)											
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU													
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES													
Origine		Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter						
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				à 15 % ou 16,5 % (1)					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2020

Désignation de l'entreprise :		SASU HEROLD INVEST HOLDING				Néant	X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. opérés	4							
	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant	
Exercice ouvert le : 01/08/2019	et clos le : 30/06/2020	Durée en nombre de mois : 11	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	2,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	0	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	